

rh19

Revue d'histoire du XIXe siècle

Numéro 26-27 (2003)

Varia

Fabien Théofilakis

À l'ombre du comptoir : débitants et débits de boissons à Belleville (1860-1914)

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.



Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le CLEO, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Fabien Théofilakis, « À l'ombre du comptoir : débitants et débits de boissons à Belleville (1860-1914) », *Revue d'histoire du XIXe siècle* [En ligne], 26-27 | 2003, mis en ligne le 19 février 2008. URL : <http://rh19.revues.org/index736.html>

DOI : en cours d'attribution

Éditeur : Société d'histoire de la révolution de 1848

<http://rh19.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne à l'adresse suivante : <http://rh19.revues.org/index736.html>

Document généré automatiquement le 04 octobre 2009. La pagination ne correspond pas à la pagination de l'édition papier.

Tous droits réservés

Fabien Théofilakis

À l'ombre du comptoir : débitants et débits de boissons à Belleville (1860-1914)

Pagination de l'édition papier : p. 65-84

- 1 Que l'on consulte brochures ou dessins, rares sont ceux qui prennent la défense du marchand de vin dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Combien de Philodème, claironnant « le cabaret, voilà l'ennemi »², pour un Leyret, tenancier le temps d'une expérience, qui n'y voit « pas autre chose qu'un lieu de délassement [...] où [l'ouvrier] ne va pas, contrairement à l'opinion reçue, dans le but de se griser »³ ? Le discours de l'époque sur le cabaret se résume à une mise en accusation récurrente. Le cabaret est uniquement pensé perçu comme un problème urgent à résoudre. Le marchand de vin en hébergeant des associations de malfaiteurs se fait le complice de tous ces fauteurs de troubles. Pire, il diffuse et entretient le fléau national qu'est l'alcoolisme.
- 2 Belleville occupe dans cette dramatisation une place centrale. Le peuple bellevillois, par son identité et son actualité, choque un peu plus le bourgeois de Paris : diffusion de l'alcoolisme liée à cette « dégénérescence de la race », dont la défaite de 1870 ne serait que la preuve la plus tragique ; révolution parisienne dont la Commune constituerait l'avatar le plus sanglant ; mobilisation ouvrière dont la jeunesse de la grève fournirait l'illustration la plus brutale ; enfin délinquance populaire dont les Apaches ne seraient que les acteurs les plus dangereux.
- 3 Si cet aspect a été traité par l'historiographie, en revanche les historiens se sont plus rarement placés de l'autre côté du comptoir pour adopter le point de vue du débitant et de son commerce. Au-delà du discours, le débit apparaît pourtant peu homogène. Il possède ses acteurs et ses décors, met en scène ses intrigues selon ses *habitus*. Derrière la banalité d'un petit coup bu au comptoir se cache une multitude de situations qui révèle l'actualité de la question sociale à la Belle Époque dans cet Est parisien encore largement artisan.
- 4 C'est pourquoi j'ai choisi d'étudier les marchands de vin et les cabaretiers sur un demi-siècle, du décret du 1^{er} janvier 1860 qui ordonne l'annexion des communes limitrophes, dont Belleville, à Paris à la Première Guerre mondiale qui clôt une époque. L'espace concerné correspond à la réunion de quatre quartiers qui formaient originellement la commune de Belleville, Amérique et Combat dans le XIX^e arrondissement ; Belleville et Saint-Fargeau dans le XX^e, soit une superficie de 543,5 ha⁴. Qu'est-ce alors un cabaretier, un marchand de vin ? Dans les registres de la patente⁵, les cabaretiers et marchands de vin sont principalement regroupés selon le mode de consommation. La répartition des débitants bellevillois portant sur 2 414 individus donne les résultats suivants :

Mode de consommation	Classe	Part de la classe dans l'échantillon total (%)	Profession principale de chaque classe	Part de la profession dans l'effectif total de la classe (%)
« donnant à boire chez eux »	5	14,13	Cabaretiers tenant billard	49,43
	6	27	Cabaretiers ne tenant pas billard	41,1
« ne donnant pas à boire chez eux »	4	2,4	Marchands de vin au panier	57,1
	7	56,2	Débitants de vin au petit détail	62,5

- 5 J'essaierai de montrer en quoi les débitants bellevillois présentent une identité professionnelle révélée par la composition de l'intérieur de leur débit mais aussi un profil social particulier

avant de m'intéresser à ce qui se passe dans le débit afin de préciser leur position de médiateur, social et économique, culturel et politique, à travers les relations avec leur clientèle.

Les débitants derrière les comptoirs à Belleville

- 6 Pour dégager les principales caractéristiques sociogéographiques des débitants bellevillois, ont été dépouillés quatorze registres de listes électorales en 1871, 1897-1899 et 1914 pour chacun des quartiers, constituant une base de données de 2 302 individus ⁶.

Le marchand de vin dans tous ses états

La revanche de la province...

- 7 La France des débitants bellevillois se caractérise par l'hégémonie de l'Aveyron et, dans une moindre mesure, de la Seine. Ces deux départements fournissent près des 3/4 des cabaretiers, marginalisant le Nord, l'Est ainsi que le Centre, excluant les régions du Grand Ouest et du Midi méditerranéen. Plus des 4/5^e des débitants de boisson viennent en effet de province ⁷ tandis que la Seine fournit seulement 17% des marchands de vin sur l'ensemble de la période.
- 8 Alors qu'après la défaite de 1870 et la Commune, la population des débitants offre une représentativité relativement équilibrée entre les départements « secondaires », la répartition de 1897-1899 fait apparaître une radicalisation des déséquilibres et une polarisation des flux migratoires. En 1914, l'origine géographique des débitants connaît une régionalisation sans précédent qui semble attester de l'existence du phénomène de « colonie » à Paris. La capitale fonctionne comme un pôle intégrateur sélectif.
- 9 Dès lors que le cabaretier n'est pas né en province, il y a près de neuf chances sur dix pour qu'il soit parisien de naissance. Mais cette polarisation qui dépasse le seul département de la Seine a tendance à se rétrécir. Au lendemain de la Commune existe un quasi-équilibre entre les marchands de vin nés dans la Seine et ceux originaires des départements limitrophes. Au sortir de la Grande Dépression, la Seine fournit encore 155 cabaretiers alors que seulement 85 proviennent de la « couronne départementale » et plus que 60 en 1914. Il y a donc durant la Belle Époque une réorganisation des flux migratoires. Elle est à l'origine d'une nouvelle carte exprimant un changement du rapport entre la ville et ses débitants au profit de la province.
- 10 Le Massif central apparaît en effet comme le second « pôle naisseur ». Mais sa domination est relativement tardive. L'augmentation des débitants originaires du Massif central, principalement de l'Aveyron qui concentre 17% de tous les marchands de vin nés en province, ne prend naissance qu'en 1897-99 pour s'amplifier jusqu'en 1914, date à laquelle il fournit 337 débitants contre seulement 127 en 1871. L'intégration s'effectue en groupe, via le métier. Cette amplification du flux migratoire est d'autant plus impressionnante que l'Aveyron entraîne dans son sillage les départements du Massif central. Ces fortes variations géographiques ont-elles des conséquences sur la moyenne d'âge de la profession ?
- 11 L'état de débitant, second âge de la vie ?
- 12 La moyenne d'âge des marchands de vin bellevillois, d'après les listes électorales, dépasse les 40 ans, sans grande variation comme le montre le graphique ci-dessous. Le léger rajeunissement en 1914 est à chercher dans l'origine géographique des cabaretiers.

Evolution de la moyenne d'âge des cabaretiers et marchands de vin (1871-1914)

- 13 En 1871, la province constitue l'origine la plus importante. En 1897, la Grande Dépression, en bouleversant les économies, tant départementales qu'individuelles, rompt les équilibres sociaux. Pour les cabaretiers, elle se traduit non par une migration accrue mais retarde le départ. À Paris, en acculant à la faillite un grand nombre de débitants, elle a sans doute contribué à la baisse de l'âge de ceux-là. En 1914 également, l'augmentation de la moyenne d'âge semble corrélative avec l'importance de l'apport provincial. Les débitants nés dans la Seine et appartenant à la classe des 20-30 ans représentent aux trois dates 20% de l'échantillon alors que ceux de la même classe nés dans l'Aveyron sont beaucoup moins nombreux. Le phénomène

est identique pour les classes de plus de 60 ans. Contrairement aux débitants originaires de la Seine, les classes des 30-40 ans et des 40-50 ans représentent la grande majorité des migrants de l'Aveyron devenus cabaretiers⁸. La présence de la « communauté » aveyronnaise s'explique par des relations existant déjà dans le milieu de départ.

15 S'il semble exister un âge préférentiel (30-50 ans) pour devenir marchand de vin quand on est provincial, on peut en revanche distinguer deux comportements. Les marchands de vin nés dans la Seine entrent plus tôt dans le métier mais en sortent plus tard que leurs collègues venus de province.

Une "profession pour couple et famille réduite"

16 Alors que le nombre de débitants hommes ne cesse de croître entre 1885 et 1914, passant de 850 à près de 1200, celui des tenancières ne dépasse pas les 150 individus et connaît même un tassement à la veille de la guerre⁹. Pourtant, quel que soit le nombre de débitants, la femme assure une présence minimum nécessaire pour la tenue de l'établissement.

17 L'épouse ne se cantonne pas dans des tâches subalternes mais participe pleinement à la tenue du commerce, comme le montre l'exemple du sieur Remiet tiré d'un dossier de faillite. Il perd sa première femme en 1860, qui ne « laisse rien ». Or sa faillite intervient l'année suivante. Au lieu de se résigner, le veuf Remiet épouse la veuve Lebrun la même année, comportement qui indique que le couple est une condition nécessaire au bon fonctionnement et à la pérennité du commerce.

18 Enfin, concernant le nombre d'enfants des débitants bellevillois, le monde de la boutique présente une cellule familiale resserrée. Les familles de plus de quatre enfants sont rares, mais celles qui en ont entre un et trois représentent près de 89% des débitants. Cette répartition rappelle la limite socioculturelle entre petite bourgeoisie et classe ouvrière et ce sur toute la période. Cependant, écarts et impairs conjugaux sont là pour rappeler la précarité de cette transition.

19 La présentation des caractéristiques démographiques de la population cabaretière permet un premier aperçu de la profession qu'il faut affiner en donnant à voir la multitude de destins individuels et singuliers qu'elle recouvre. Les dossiers de faillite¹⁰ constituent alors une source très féconde.

Comment devient-on débitant de vin ? Le « cursus honorum » du débitant

Un horizon professionnel très large

20 Le parcours des futurs débitants est loin de présenter une quelconque cohérence. Si l'on considère le métier qui correspond à la formation suivie ou à défaut la première activité exercée, on distingue trois grandes filières : on peut venir de l'artisanat jusqu'en 1861, du monde de la boutique, notamment du petit commerce ou d'autres secteurs plus éloignés, comme l'état de domestique ou de paysan.

21 La volonté d'accéder au monde de la boutique et la faillite, échec de cette ascension sociale, assurent une certaine unité entre ces itinéraires. Les propos du syndic sur les intentions du débitant Badiller illustrent bien cet aspect : « Il avait espéré qu'avec du travail et des économies, il surmonterait les difficultés devant nécessairement résulter d'une installation faite dans des conditions aussi précaires et parvenir à faire honneur à ses affaires ». Force est de constater que le rêve devient difficilement réalité.

De la montée à Paris à l'ouverture du débit : un parcours semé d'embûches

22 La première étape correspond à la montée à Paris. Elle s'effectue parfois après la fin de la formation : Dandrieux termine la sienne à 24 ans et émigre à 25. Elle peut se faire beaucoup plus tardivement : Remiet reste huit ans cordonnier avant de s'installer à Paris à 36 ans. En moyenne, entre l'arrivée à Paris et l'achat du premier commerce de vin près de 11,5 ans se

sont écoulés. Le mariage est la seconde étape vers un enracinement parisien. Le mariage à Paris vient symboliquement sceller un tournant dans la vie du débitant : d'après les registres des commissariats, Paris et sa banlieue célèbrent 62,5% des mariages, dont 22% dans les XIX^e et XX^e arrondissements, alors que seuls 18,75% des ressortissants du Massif central se marient au village.

- 23 Enfin, la montée à Paris correspond parfois à un réel dépaysement professionnel : entre l'état initial et celui de débitant, il y a parfois un fossé qu'il a fallu combler. On distinguera donc ceux qui, par leurs relations, accèdent dès leur premier emploi au débit, comme Louis qui occupe directement l'état de distillateur. Ceux qui n'y parviennent qu'à la seconde reprise, tel Renard qui commence comme garçon marchand de vin à 14 ans et devient marchand de vin dix ans plus tard, après avoir épousé la fille de son dernier employé. Enfin ceux qui, profitant d'une certaine mobilité sociale, deviennent débitants à la 3^e ou 4^e situation professionnelle : fabriquant de papier de son état à son arrivée dans la capitale en 1841, Dandrieux se fait manœuvrier puis valet de chambre pendant trois ans pour travailler à 28 ans dans l'Hôtel Bedford où il trouve à se marier. Ce n'est qu'en 1847 qu'il devient marchand de vin. Mais de complications en expulsions, il quitte sa maison en 1851, ouvre un nouvel établissement en association avec deux brasseurs en 1857 tout en accumulant les dettes et, après dissolution de son association, devient dès juin 1858 gérant d'un nouveau fonds de commerce à Belleville. Mais « sous le coup des anciennes dettes », il finit par déposer le bilan. Il a alors 43 ans et en près de 20 ans a connu plus de cinq professions et trois statuts (propriétaire, associé et gérant) !
- 24 Ces exemples montrent la complexité du parcours menant à la boutique. Il ne faut pas hésiter à s'adapter aux occasions et aux conjonctures : céder une affaire et en prendre une autre, quitter à travailler dans une branche commerciale différente, participe d'une même stratégie à long terme, dont le but est la possession d'un débit. Une fois installé, quels liens le débitant développe-t-il avec son environnement urbain ?

Des pratiques professionnelles en constante adaptation

Mobilités géographiques...

- 25 Les contraintes professionnelles manquent d'influencer l'état de débitant, notamment la durée de location du débit. Le calcul du temps moyen d'une location à partir des calepins du cadastre ¹¹ souligne la fragilité de cet état. En effet un marchand de vin bellevillois loue en moyenne pour 4-5 ans seulement son fonds, faisant ainsi du déménagement une pratique courante.
- 26 Cette mobilité géographique s'accompagne d'une forte capacité d'adaptation aux nouveaux fonds de commerce. Le quartier de Saint-Fargeau est le théâtre des combinaisons les plus insolites, preuve d'une intégration urbaine moins achevée. La passation de bail au 151, rue de Bagnolet a sans doute étonné le voisinage : entre les deux débitants, ont successivement ouvert un établissement entre 1887 et 1896, Mlle Roland avec son débit de vin ; M. Kurtz, boucher en petit détail ; MM. Rotier et Pegon puis Feller, marchands de binteloterie commerciale en détail et au 151/153, une Ecole Braille pour « aveugles des deux sexes »...
- 27 Cette mobilité permet de mieux comprendre la disposition intérieure des débits ¹². D'après les calepins, 92 cabarets et marchands de vin sur 132 occupent la position la plus proche à la porte d'entrée, confirmant la position stratégique de l'emplacement de ce lieu commercial. De même, le rez-de-chaussée est quasi-systématiquement choisi. Exceptionnellement, l'organisation peut être spatiale verticale ou discontinue entre corps principal et à proximité dépendances.
- 28 En définitive, le rythme soutenu de ces changements illustre à la fois la précarité et la vulnérabilité économiques des petits commerces face à la conjoncture économique mais aussi à la transformation urbaine des nouveaux quartiers. Ne constituent-ils pas un handicap pour une profession qui fonde sa réussite sur des relations avec la clientèle que seul le temps permet de nouer ? Ne poussent-ils pas le débitant à exercer plusieurs professions ?

... et professionnelles

29 Si la monoactivité reste la norme, surtout dans les classes 4 et 7, où elle concerne plus de 68% des débitants, la pluriactivité révélée par les registres de patente concerne un nombre non négligeable de débitants, notamment dans les classes 5 et 6. Elle témoigne aussi d'une spécialisation professionnelle progressive. On peut retirer de ces tableaux quelques enseignements.

La pluriactivité des débitants bellevillois des classes 7 et 6

30	Débitant de classe 7 et...	1885	1895	1905	1914
	marchand de charbon, de vin ; débitant d'eau-de-vie, épicier-regrattier... ; logeur, débitant de vin...	5	1	3	0
	logueur ou loueur de chambres	40	0	10	1
	épicier-regrattier, fruitier, marchand de charbon	81	3	6	1
	<i>loueur de charrettes, entrepreneur de voiture de place, exploitant de travaux publics, artisans</i>	1	0	2	1
	débitant de vin, d'eau-de-vie	9	40	117	2
	associé	291	433	515	705
	Débitant de classe 6 et...	1885	1895	1905	1914
	marchand de charbon, de vin... ; épicier-regrattier et logeur	2	2	0	0
	ferrailleur et loueur de charrettes	0	0	0	2
	logueur ou loueur de chambres	61	72	69	89
	débitant et marchand de vin... ; débitant de liqueur, distillateur	0	0	1	0
	débitant et marchand de charbon, épicier-regrattier, fruitier	10	11	10	10
	associé	185	221	190	186

31 La pluriactivité en milieu urbain n'existe pleinement qu'avec le commerce. Encore faut-il, pour qu'elle soit viable, que le commerce soit de même nature. Surtout, entre 1885 et 1914 s'opère un net changement, marqué par le tournant de la crise des années 1880-1890. Le mouvement général donne ainsi l'impression qu'entre 1885 et 1914 une spécialisation s'opère dans le choix de l'activité : tandis qu'à la veille de la Grande Dépression, les marchands de vin bellevillois avaient le choix entre une dizaine d'activités secondaires, en 1914 être marchand de vin constitue une profession qui se suffit à elle-même. Il y a donc une restructuration du petit commerce qui passe par une séparation des filières économiques et un cloisonnement plus net des activités, moins marqué cependant, pour le quartier de Saint-

Fargeau. Cette autonomisation professionnelle traduit l'extinction de certains « petits métiers » parisiens et l'adaptation entrepreneuriale du débit. Vendre du vin au petit détail n'implique plus nécessairement en 1914 de pouvoir satisfaire les besoins ménagers ou quotidiens de sa clientèle, sauf peut-être pour la vente de charbon. Seule l'association de la vente de vin à la fonction de « logeur ou loueur de chambres garnies ou meublées », qui représente les 3/4 des associations pour les classes 5 et 6, demeure constante, rappelant l'actualité de la « question sociale » dans ces quartiers. Et le nombre élevé de clients n'habitant pas « dans[leurs]meubles » de le confirmer.

Accessoires et décors des débits bellevillois

- 32 Cette polyactivité permet aussi d'expliquer l'organisation intérieure des débits. Les lieux de consommation représentent 47,6% des pièces du débit. Surtout leur emplacement est remarquable : la vue sur la rue reste le critère déterminant de localisation de ces lieux entre privé et public. Il s'agit d'accorder des impératifs convergents : logique commerciale qui impose que l'on soit vu, attitude sociale qui fait du client un spectateur, du passant un acteur et de la rue une scène de théâtre dont le débit serait les coulisses. Mais la présence massive de rideaux rappelle que la communication n'est plus aussi directe qu'au XVIII^e siècle. D'autre part, l'arrière-boutique semble moins importante que ne le laissait supposer la littérature de l'époque qui en faisait tour à tour la pièce de toutes les intrigues, un repère des brigands, un refuge pour déviants ou le laboratoire de toutes les falsifications. Les calepins du cadastre mettent en évidence la faiblesse du nombre de cabinets d'aisance (pas plus d'une dizaine sur l'ensemble des débits) et l'importance des pièces sans feu (en 1876 du moins), qui justifie la présence nécessaire d'appareil de chauffage. Tous les inventaires mentionnent dans le mobilier industriel leur présence : la majorité des débitants utilisent le gaz et ses « tuyaux », même si quelques débits possèdent un poêle en fonte ou un calorifère. Leur présence et parfois leur état (« mauvais ») rappellent la médiocre qualité de l'équipement chauffant à Paris, et plus encore de l'Est parisien.
- 33 Les inventaires après faillite donnent à voir la composition du mobilier « industriel » du débit et rappellent que consommer suppose un cadre au minimum adapté. La majorité des tables sont en bois et de forme ronde, le plus souvent recouvertes d'une « toile cirée ». C'est la boutique, premier lieu de réception, qui concentre près du quart de ce mobilier avant les pièces aux activités plus spécialisées, telle la salle de billard. Cette diversité se retrouve avec les chaises, dont le tabouret est le spécimen le plus répandu, modicité du prix oblige (3-5F). La présence du tabouret, plus rustique que la chaise, moins encombrant que le fauteuil, est aussi révélatrice d'un certain milieu social. Surtout, c'est le siège polyvalent par excellence, présent de la salle de billard au cabinet en passant par le jardin ! Les chaises semblent réservées aux endroits les plus conviviaux ou les plus fermés, telles les salles d'arrière-boutique (salle de café ou à manger). Toutefois, cette distinction doit rester nuancée comme le montre l'emploi des bancs. Ils apparaissent en effet comme la solution la plus simple au problème de variation de clientèle.
- 34 Quant au décor, on relève d'abord la présence d'horloges mais surtout de glaces. Avec leur cadre doré, ces dernières, « en réfléchissant la lumière et l'espace [...], composent un décor qui invite à la fête et au divertissement »¹³. D'où leur localisation dans des lieux souvent stratégiques, par exemple derrière le comptoir. La glace, en donnant tout à voir, crée une intimité entre ceux du dedans qui s'opposent alors aux « autres ». Les inventaires révèlent aussi l'importance de l'œil de bœuf, des rideaux et des stores qui permettent de délimiter des espaces. C'est ainsi que les utilise Jacquet : par un système de cloison vitrée avec deux portes plus une mobile donnant sur la salle de billard, il peut modifier l'organisation intérieure de son débit. Ce stratagème, renforcé par les trois « storesmécaniques » de la pièce d'entrée, de la salle principale et du cabinet permet de contrôler les échanges avec l'extérieur et entre les clients du débit.

- 35 D'après cette source, un débit a en moyenne près de sept pièces, réparties entre les salles de consommation au sens large (boutique, salles de billard et jardin) et les autres (cave, arrière-boutique, lieux d'autres activités, notamment logeur). Donnée qui est à mettre en relation avec l'aire moyenne¹⁴ : 34,72 m². Nous sommes loin des grands cafés ou cabarets du centre de Paris ou même de Montmartre mais aussi des logements exigus de l'Est parisiens. Ces dimensions donnent la taille des débits formés de petites salles juxtaposées.
- 36 Pour mieux comprendre cette organisation, prenons l'exemple du débit du sieur Jacquet, 75 rue de Paris (Belleville). Il se compose après la « pièce d'entrée », d'une salle à manger, « à gauche de l'entrée », puis d'une salle de billard et d'une cuisine, d'une cave, de quatre cabinets, l'un « derrière le comptoir », le second « au fond de la pièce d'entrée attenant à la salle de billard », le troisième « attenant au précédent et servant de lingerie », le dernier, enfin, « à droite de l'entrée du salon », « grand salon » qui se trouverait au premier étage. Ces petits débits ont ainsi tendance à ressembler à un dédale de pièces et de couloirs. Une fois ces limites instaurées, les activités peuvent commercer.
- 37 En termes de sociabilité, les dossiers de faillite dévoilent certains usages de la vie quotidienne des débits : variété des porte-chapeaux, ustensiles destinés à la consommation du tabac, palettes de jeux à l'extérieur (des balançoires au jeu de boules) et surtout en salle (dominos, damier, tapis à jeux de cartes, boîte à jeu de cartes). Mais l'attraction principale de ces débits reste le billard et ses accessoires, porte-queue, marque, ardoise et billes. Il trône généralement dans une salle à part, la sienne, qui met en valeur tout son prestige et sa signification sociale. Il représente toujours des sommes très importantes (jusqu'à 445F) et sa possession entraîne un changement de classe pour les patentes. Comment ces locaux sont-ils donc gérés ?

Vers une entreprise de quartier ?

- 38 Malgré de fortes variations, les registres des patentes renseignent sur le statut administratif du débit ou du débitant. La majorité des débitants ne sont pas propriétaires de leur débit. Pour autant, les rapports entre débit et débitant ne sauraient se réduire à l'alternative « propriétaire ou locataire ». On trouve trois autres statuts, qui connaissent un essor significatif à partir de 1905 : le gérant, la compagnie, la société de personnes et leur combinaison.

Statut administratif des débitants ou des débits

	Classes 4 & 7				Classes 5 & 6			
	1885	1895	1905	1914	1885	1895	1905	1914
propriétaire (total)	4	12	26	24	2	0	8	13
gérant	2	0	6	8	2	1	1	4
compagnie	0	1	10	1	0	0	1	1
société anonyme	1	2	5	17	0	0	0	1
compagnie et gérant	0	0	2	0	0	0	0	0
S.A. et gérant	0	0	0	3	0	0	0	0
Total	7	15	49	53	4	1	10	19

- 39 Le petit commerce bellevillois des années d'avant-guerre tente de s'adapter en changeant d'échelle. Le marchand de vin à la veille de la guerre n'est plus le seul tenant du débit, voire l'unique responsable moral dans la tenue du commerce. La société de personnes tout comme la mise en gérance renvoient à une structure commerciale plus complexe. Outre des demandes en capitaux plus importantes que seule l'association de plusieurs individus semble pouvoir satisfaire, l'apparition d'une concentration horizontale traduit certainement une concurrence

plus vive. Les associés Cricq et Mlle Marcelline Saint-Ginest ont ainsi à eux deux en 1905 seize débits actifs et deux dépendances sur trois quartiers.

40 Reste que le statut d'associé est difficile à interpréter. La quasi-majorité des « entreprises » est constituée de deux membres, le patron et l'« associé principal », les associations de 3 ou 4 membres étant plus rares. Mais leur nombre reste très modeste, montrant ainsi la lenteur dans l'adaptation des établissements. L'évolution de la structure entrepreneuriale ne se manifeste qu'à l'extrême fin de la période mais dans des proportions étonnantes qui dénotent la rapidité du changement : en 1914, ce sont 41 personnes qui travaillent dans ces succursales, dont 29 à Belleville comportent plus de cinquante établissements.

41 Si le débitant du début du XX^e siècle n'est prêt à abandonner ni ses habitudes commerciales ni ses références professionnelles (la famille comme main-d'œuvre, le quartier comme marché), même pour la co-gestion, l'identité cabaretière se modifie à l'aube du XX^e siècle où rentrent en compte tout autant l'origine géographique et sociale des marchands de vin que leurs formations ou pratiques professionnelles. La mise en scène une fois installée, quel est le jeu des « acteurs », les relations que le débitant entretient avec ses clients ?

La sociabilité au cabaret : façons de dire, façons de faire...

42 Si le cabaret ou le débit de vin a si mauvaise presse dans les représentations sociales de l'époque, c'est que ceux qui le fréquentent semblent constituer une société à l'opposé des valeurs bourgeoises : mauvais maris et mauvais pères de famille, mauvais soldats et mauvais citoyens, mauvais producteurs mais bons révolutionnaires. Aussi essayant de définir le cabaret, Voisin, préfet de police de la Seine, le présente-t-il comme « avant tout un lieu de rendez-vous ; c'est là que se réunissent nombre de personnes, qu'il importe de surveiller, c'est là qu'on y rencontre trop souvent les malfaiteurs, les prostituées et les souteneurs, c'est là que sont trop souvent attirés des mineurs [...]. Les cabarets sont aussi le théâtre de scènes de violence, on y commet des scandales de toute sorte, des délits et des crimes [...] »¹⁵. Le lien est vite établi entre classes laborieuses et classes dangereuses. Qu'en est-il dans les débits bellevillois ? Quels sont le rôle et la position des cabaretiers non seulement vis-à-vis de sa clientèle mais aussi des pouvoirs publics ?

Types de délits concernant les débitants bellevillois ¹⁶	Total	%	Quatre quartiers bellevillois (en %)
Propriété (vol : 44% ; marchandises transformées : 23% ; filouterie : 10%)	345	45,63	28,3
Personnes (blessures volontaires : 52% ; menaces : 21% ; meurtres : 14%)	109	14,41	14,3
Ordre public (infractions à la législation sur les débits de boisson : 39% ; voirie et circulation : 21%)	281	37,16	31,2
Mœurs	10	1,32	
Autres	11	1,45	24,8

Débits et délits

Atteintes à la propriété : le débitant agressé...

43 La majorité des affaires concernent des atteintes à la propriété, c'est-à-dire ayant trait à la pratique commerciale, aux finances ou au matériel. Apparemment en décalage avec les représentations sociales qui les minorent, ces plaintes rappellent que le débit est aussi une entreprise et connaît des problèmes mettant à mal sa rentabilité.

- 44 Il faut distinguer trois grands types d'affaire en fonction du statut des débitants : ceux où ils sont majoritairement plaignants (bris, filouterie, vol, voire abus de confiance) ; ceux où ils sont en grande partie prévenus (marchandises transformées) ; ceux enfin où leur position ne répond pas à des principes clairs et change d'une affaire à l'autre (problèmes commerciaux, émission ou usage de faux, escroquerie). Dans cet espace bellevillois, d'où ni la misère ni l'indigence ne sont absentes, le débitant, malgré sa relative précarité, symbolise un pouvoir social et incarne un recours, consenti ou forcé, en cas de besoin. Comment interpréter les principaux types d'affaires ?
- 45 La pratique du vol est très diversifiée. Le coût moyen d'un vol commis dans un débit est de 520,4 francs, somme considérable comparée à la trésorerie d'un débitant. Cependant, cette moyenne cache une hétérogénéité de situations selon les objets volés. Le vol organisé se produit hors des heures d'ouvertures et s'attaque notamment à la cave qui renferme la richesse marchande du débitant. On n'hésite pas alors à fracturer les fenêtres, à faire sauter les cadenas, voire à percer des trous dans le mur ou à étrangler le chien du débitant. L'autre grand type de vol se déroule dans la partie entièrement publique du débit, c'est-à-dire pendant les heures d'activité. Ce vol est le fait de clients que le débitant connaît plus ou moins. Il se caractérise par des sommes moins importantes et des circonstances particulières (un bref moment d'inattention de la part du cabaretier). C'est ce qui arrive au débitant Lemoine ¹⁷ à Belleville : une femme demande un litre de vin et place une pièce de 2F sur le comptoir où se trouvent déjà 18,85F. Un sieur Patras, sans qu'on sache s'il est de mèche, demande au même moment une anisette et ajoute « Dépêchez-vous ! ». Tandis que le débitant le sert, la femme part avec pièce et monnaie. Un dernier objet attire regards et convoitise, le « tiroir-caisse » posé sur le comptoir ¹⁸.
- 46 Les bris de clôture ou de vitre proprement dits font du débit de boisson un lieu limitrophe de l'espace public. Il s'agit de détruire pour manifester, violemment, sa colère. Sans pour autant faire renaître le couple « classes laborieuses/classes dangereuses », les délits de bris soulignent plus la rapidité du passage à l'acte que sa fréquence. On casse des vitres, des verres ou du mobilier, ustensiles indispensables au débitant mais aussi, dans ce monde des sens, des objets aux bruits percutants.
- 47 Enfin, la grivèlerie et l'abus de confiance concernent les rapports commerciaux du débitant, avec ses clients comme avec ses intermédiaires. La filouterie demeure une pratique relativement fréquente de la clientèle bellevilloise ¹⁹ et pour le débitant, un mal économique endémique. Ce crédit imposé renvoie à l'attitude du débitant : comment peut-il *a priori* juger de la solvabilité de son client ?

Atteintes à la personne : le corps comme arme

- 48 Ces affaires qui ont lieu dans le débit renvoient à cette *hubris*, verbale ou physique, qui fait intervenir la composition de la clientèle, masculine, artisanale ou ouvrière et ses références constitutives, le corps et la force. L'image de la virilité accorde une large place à la boisson, en premier lieu desquelles le vin, dont l'excès pousse peut-être à la transgression des normes. La parole et la violence semblent faire partie intégrante de cette sociabilité. Le passage à l'acte semble relativement fréquent : il suffit que Florange trouve Müller grossier pour qu'il lui « jette un verre de vin à la tête ».
- 49 Le relevé des coups ou des objets utilisés montre cependant l'absence de préméditation. Les gestes les plus fréquents, ce coup de poing qui part, ce coup de pied que l'on donne, sont avant tout l'expression d'une humeur aussi violente que soudaine. Dans ce milieu populaire, la bagarre traditionnelle se résume encore à un face-à-face très physique : « De 15 à 30 ans, l'ouvrier recherche les pugilats, histoire de s'entretenir les muscles ! C'est principalement quand il est secoué (gris) que l'envie de se battre le démange » ²⁰. On relève cependant une légère différenciation sexuelle. Si la virilité s'éprouve à la force du poignet, la femme préfère les morsures ou le crêpage de chignon. Cependant, ce sont les mêmes parties du corps qui sont

visées : la tête avec le visage (front, œil, bouche), la gorge, le bras, parfois la cuisse, le ventre restant la cible privilégiée pour les femmes. Ces violences s'accompagnent d'insultes, elles aussi sexuées (les femmes sont taxées de « vieille maquerelle », « p... ») et souvent imagées (« crever la peau » ou « brûler la cervelle »²¹).

50 Les objets utilisés sont ceux qui tombent sous la main : carafes, bouteilles ou verres sont les principales armes que l'on se permet ; plus généralement c'est tout le mobilier d'intérieur qui est détourné de sa fonction première pour devenir objet d'agression ou de défense. Il n'est pas jusqu'au vin lui-même qui ne soit jeté à la tête de l'adversaire, tel un cartel. Mais ce sont les coups de couteaux qui entraînent les blessures les plus graves. Leur utilisation est néanmoins moins fréquente que ne le laissait penser leur nombre. Entre 1900 et 1913, revolvers et coups de feu font leur apparition, mais là encore, ils sont autant utilisés pour effrayer que pour blesser ou tuer. Car on ne tue pas à tout propos dans les cabarets. Voir le cabaret comme le lieu de bagarres et de violences par excellence déforme une réalité plus complexe. Dès lors, comment les auteurs de tels échanges agissent-ils ?

51 Les intrus à l'origine de tels déchaînements forment le plus souvent de petits groupes : un couple, trois ou quatre personnes, très rarement plus. Ces délits se déroulent dans une plage horaire relativement restreinte, en partie due aux rondes de police. Ces événements sont beaucoup plus fréquents entre 20h et minuit que le matin. La personne du débitant est rarement prise pour cible par ceux qui fréquentent son commerce, ces derniers reportant leur colère sur le mobilier du débit. L'agression sur un cabaretier reste verbale ; le respect qu'il inspire ou l'autorité dont il jouit retarde l'échange physique en le réservant aux cas extrêmes. Le débitant est perçu par sa clientèle comme occupant une position à part, à la limite de deux univers. Enfin, le débit est aussi un lieu où l'on s'amuse.

Atteintes à l'ordre public : comment s'amuse-t-on au cabaret ?

52 L'importance des plaintes relatives à l'ordre public semble justifier la crainte inspirée par le cabaret. On retrouve les griefs avancés par les divers représentants de l'ordre à l'encontre du cabaret. Mais combien de cabarets « sans histoire », non comptabilisés, pour quelques trublions ?

53 Le nombre de clients présents lors de la constatation de l'infraction varie entre deux extrêmes : soit des petits groupes, voire des consommateurs isolés, soit des bandes pouvant atteindre la quarantaine d'individus. Il semble exister une corrélation entre le type d'infraction et le nombre de clients dans le débit. Les plus grandes concentrations, d'une dizaine à une quarantaine de personnes, concernent principalement trois activités, le bal, le concert et la danse, alors que les petits groupes ou les individus solitaires se manifestent plus fréquemment par des consommateurs présents après l'heure réglementaire, signe d'une *sociabilité de comptoir*. Ces infractions ont lieu à des heures beaucoup plus tardives que celles relevées lors des atteintes à la propriété. Correspondent-elles à des rondes de police ? Toujours est-il que la tranche horaire de 2h à 3h30 du matin est la plus agitée.

54 Les délits relatifs à l'ordre public sont peut-être les plus sensibles à l'évolution des représentations sociales des contemporains. Si la répartition par types de délit correspond bien aux angoisses dites par le discours bourgeois, il existe pourtant un décalage flagrant : 3/5^e des affaires renvoient aux législations sur les débits, sur l'ivresse et sur la prostitution, mais seuls douze débitants sont impliqués dans des affaires de nature politique. Des rondes de police aux plaintes du voisinage, tout et tous concourent à mettre le débit hors-la-loi, donc à le faire correspondre avec l'image que l'on s'en fait à l'époque. Dans la quasi-totalité de ces affaires, le débitant est accusé.

55 À la maxime de Guizot, « Enrichissez-vous par le travail et l'épargne », l'écho venant de l'Est parisien renvoie sa version : « Amusons-nous par le bal et le chahut »²², comme ce débitant de Belleville accusé d'avoir à 10h45 du soir, gardé une quinzaine de personnes qui dansait « au son d'unaccordéon » et ce sans autorisation²³. Ces délits permettent de mieux cerner le

rôle du débitant. Il ne semble pas se contenter du seul accueil mais au contraire, en organisant ces soirées, en offrant des bouteilles comme cadeaux de loterie, en entretenant une certaine convivialité éthylique, il prend le risque d'être mis à l'amende. Le cabaretier apparaît comme l'acteur indispensable de cette sociabilité à laquelle il fournit cartes et dominos, il participe alors pleinement avec sa clientèle à ces échanges parfois illégaux. Il est, en contre partie, souvent soutenu en cas d'interpellation.

56 L'alcool, et plus particulièrement le vin, apparaît comme un élément fondateur de cette sociabilité. Il a pourtant un impact ambivalent : il fait passer de la convivialité à l'irascibilité, de la fraternité au fratricide²⁴. D'où l'attitude ferme des débitants face à l'ivrogne. Ceux-là sont en effet plus rares à servir un homme manifestement ivre, alors qu'ils acceptent de servir de l'alcool à une compagnie déjà fortement éméchée. Cette différence d'attitude est certainement motivée par la différence de comportement des individus. C'est la rixe que l'homme ivre provoque dans l'établissement qui attire les agents et accuse les débitants : l'état de ces hommes met donc à mal la sociabilité qui y règne. Ainsi l'arrivée de Montegoute dans le débit de Pignol, où l'on fêtait le départ d'un camarade pour le régiment fait-elle dégénérer l'ambiance bon enfant qui y régnait jusqu'alors²⁵. Il prend part à la conversation, mais à chaque fois rejeté, il sort pour se battre avec Vidaline, un des fêtards.

57 On s'aperçoit en définitive que l'alternative entre « ordre et désordre » n'est peut-être pas la plus pertinente car elle ne rend pas compte de la diversité des situations, et notamment de la position du cabaretier vis-à-vis de ses clients. Dans les affaires qui touchent la clientèle ou les rapports avec le voisinage, le débitant semble moins pressé de faire intervenir la police ; en revanche, dans celles qui assombrissent l'avenir même de son débit, il n'hésite pas à recourir aux agents. Cependant, leur position particulière au sein de la sociabilité qu'ils accueillent ne leur permet-elle pas de se poser en médiateurs face aux autorités ?

Le débitant : confesseur ou médiateur ?

58 Il reste à s'interroger sur l'attitude du débitant vis-à-vis de la réglementation et des pouvoirs publics. Serait-il ce pousse-au-crime tant décrié, solidaire des clients hors-la-loi qu'il accueille ? Les registres du tribunal de simple police²⁶ confirment-ils cette représentation ?

59 Au lendemain de l'annexion de Belleville, la surveillance policière s'exerce sur tous les points de la législation urbaine : l'espace public, la rue, est encore utilisé comme au XVIII^e siècle, c'est-à-dire comme un espace ouvert, dans le prolongement de la boutique. En 1861, la moitié des débitants est condamnée pour avoir laissé « voguer sur la voie publique » leur chien. Autre point d'attention des autorités : la sociabilité cabaretière. Les consommateurs conservés dans les établissements, avec ou sans jeux de cartes, les chants, danses et autres festivités sans autorisation sont les principaux chefs de condamnation. Les rapports de voisinage et les infractions à l'ordre public traduisent sans doute les priorités des nouveaux agents de police qui visent à isoler le cabaret de son environnement immédiat.

60 En 1872 et 1875, l'utilisation de la voirie cesse d'être un problème majeur. Attitude plus conciliante de la part des autorités ou comportement plus responsable des débitants ? Le fait nouveau en 1875, deux ans après la loi condamnant l'ivresse publique, c'est précisément la nature des délits liés à la sociabilité qui ne change pas. Les consommateurs retardataires justifient quasi-exclusivement l'intervention des agents de police. En revanche, aucun débitant n'est condamné pour avoir servi à boire à un individu en état d'ivresse publique et manifeste. En définitive, il existe un réel écart entre une législation qui offre aux pouvoirs publics de multiples occasions de sanctionner le débitant et l'application effective des textes. Ce décalage ne s'explique-t-il pas par les bénéfices qu'espèrent en retirer en retour les autorités ?

61 Les « mains courantes » donnent à le penser. Contrairement au plaignant, le prévenu doit non seulement faire face aux accusations des clients mais aussi à celles de la puissance publique. Surtout, ceux qui sont entendus comme témoins ouvrent une voie fondamentale

- dans l'appréciation du rôle du débitant. Les cabarettiers et marchands de vin bellevillois apparaissent comme des acteurs essentiels dans le dépôt de plainte. Manque d'indices, dépositions contradictoires ? Ils tiennent lieu de « mémoire vivante » du quartier, celui qui a tout vu et tout entendu, du moins qui est supposé tel. Comme le résume Henri Leyret, marchand de vin bellevillois le temps d'une enquête, « en quelques semaines, un débitant, s'il y tient, peut connaître – par eux-mêmes – les affaires intimes de tous les habitants quartier [...]. A lui, on se confesse, on lui demande conseil »²⁷. Il joue le rôle de « confesseur social »²⁸. La détention de ce « capital » irremplaçable pour les autorités devient certainement un enjeu de pouvoir et donc un élément de pression pour le débitant face au discours accusateur des contemporains.
- 62 Par ses témoignages, il donne la mesure de son influence et de son pouvoir de médiation. Il est souvent convoqué dès que l'on soupçonne la boisson d'être à l'origine de l'aliénation. Sa compétence est surtout sollicitée dans les délits ou accidents survenus hors du débit. Ainsi le marchand de vin Rey apporte-t-il de « mauvais renseignements » sur Manel qui s'est livré à des coups et blessures volontaires : il est « brutal, paresseux » et surtout « ivrogne ». La part importante des témoins dans les affaires relatives à l'ordre public rappelle le rôle que joue la profession dans la centralisation de l'information.
- 63 Les autorités de police comptent parfois entièrement sur la participation du débitant pour élucider les responsabilités de chacun. L'emplacement géographique des débits fait de leur tenancier des témoins de premier ordre. D'autant que la sphère privée ne leur est pas fermée : des problèmes de voisinages (logeur ou gaz) aux affaires plus intimes (déchéance paternelle, suicide) en passant par les affaires courantes (morts accidentelles, subites ou naturelles), les débitants font figure d'« annale du voisinage ». Il n'est concurrencé que par le concierge, autre grande oreille du quartier. Cependant, leur présence ne permet pas d'apprécier le degré d'authenticité que les autorités accordent à leurs témoignages, ni quels bénéfices ils retirent de la coopération.
- 64 L'organisation du mobilier du débit déjà relevée par les inventaires après faillite confirme la centralité du débitant. Tous les décors d'intérieur accordent la même attention au comptoir de marchand de vin : tant sa fonction que sa taille, voire son esthétique en font l'objet distinctif du parfait débitant. Marbre ou étain, bois peint ou chêne, autant de matériaux qui traduisent, par leurs couleurs ou leurs symboliques, le statut du débitant. Le comptoir prend alors deux significations : à l'intérieur de la profession comme critère de réussite ; à usage externe comme attribut du pouvoir. Ce marqueur spatial de l'autorité remplit aussi une fonction économique car sa structure permet un gain de temps appréciable, et sociale car il permet une parousie permanente de la salle tout en instaurant des liens privilégiés avec les habitués. Si l'on considère sa localisation, il est en effet toujours placé dans la pièce principale ou près de la porte d'entrée.
- 65 Les relations entre pouvoirs publics et débitants bellevillois se caractérisent donc par une ambiguïté entretenue. Les premiers cherchent à utiliser la position centrale des seconds. Socialement, le débitant apparaît comme un médiateur jouissant d'une autorité reconnue. Ces rapports entrent dans une stratégie plus large, où interviennent certainement intimidation et arrangements.
- * * *
- 66 En définitive, s'il y a bien un drame qui se joue au cabaret, ce n'est sûrement pas la tragédie tant redoutée par l'idéologie bourgeoise mais un *drama* au sens antique du terme, c'est-à-dire une action : il se passe toujours quelque chose chez le débitant, non que l'extraordinaire, le révolutionnaire ou le délictueux y aient élu domicile, mais la sociabilité populaire dans ce nouvel Est parisien, ouvrier et artisan, se fonde, pour assurer son « efficacité » et actualiser ses références, sur ces rencontres quotidiennes et ces disputes parfois houleuses. Le débit constitue ce point de rencontre entre monde du travail et loisirs, entre espace privé et espace public,

entre hommes et femmes... Le débit devient cet « espace transitionnel entre la vie publique du peuple laborieux du XVIII^e siècle et l'intimité de la classe ouvrière de la fin du XIX^e siècle »²⁹. D'où le jugement de Henri Leyret : « là, l'ouvrier est chez lui », il ne va pas au débit « dans le but de se griser »³⁰ mais pour se délasser et parfois *se politiser*.

67 Le cabaretier ou le marchand de vin constitue ainsi une profession « dans son temps » et qui évolue entre 1860 et 1914 : mise en place de filières d'accession à la boutique qui associe régionalisation et professionnalisation, délimitation d'un horizon relationnel très hiérarchisé, absence de formation spécifique, précarité sociale et financière, partage de références communes... À la rencontre de la ville et de la campagne, il doit faire la synthèse d'aspirations parfois contradictoires, satisfaire sa clientèle et assurer la pérennité de son commerce, tout en respectant la législation en vigueur. C'est précisément cette position ainsi que la possession d'objets spécifiques qui assurent la cohérence de la profession. Et les types de délits de mettre à jour la diversité des attitudes des débitants vis-à-vis des clients comme des autorités et de faire apparaître en filigrane l'actualité de la question sociale.

Annexe

Tableau de la note 16.

Statut du débitant (en % du nombre d'affaires total)

Prévenu	39,3
Plaignant	34,4
Témoin	26,3

Notes

1. Article écrit à partir d'une maîtrise, *Cabaretiers et marchands de vin à Belleville de 1860 à 1914*, dirigée par Ronald Hubscher, Université Paris 10, 1998.
2. Jules PHILODEME, *L'Ennemi de l'ouvrier, le cabaret*, Liège, 1890, 228 p.
3. Henri LEYRET, *En plein faubourg. Notations d'un mastroquet sur les mœurs ouvrières*, Paris, Charpentier, 1895, réédité chez les Nuits Rouges, 2000, 167 p.
4. La population bellevilloise, Charonne compris, passe de 96 147 habitants en 1860 à 216 620 en 1911 tandis que celle de Paris passe de 1,7 million à 2,9.
5. Ont été utilisés les registres de la contribution mobilière et de la patente pour les années 1885, 1895, 1905 et 1914, Arch. de Paris (Archives de Paris), D9/P2
6. Ont aussi été exploités les registres de patente et ceux des commissariats concernant 756 affaires impliquant des débitants.
7. C'est nettement supérieur à sa part dans la population bellevilloise : de 1872 à 1911, les Bellevillois nés à Paris passent de 45,8% à 46,9%, dans Gérard JACQUEMET, *Belleville, du faubourg à la ville, 1815-1915*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 1984, 452 p. ; chapitre « Y a-t-il une démographie bellevilloise ? ».
8. L'âge tardif du départ, (27-30 ans) est soulignée par Françoise RAISON-JOURDE dans *La Colonie auvergnate à Paris au XIX^e siècle*, Paris, Commission des Travaux Historiques, Publications de la Sous-commission de recherches d'histoire municipale contemporaine, Ville de Paris ; 1976, 403 p.
9. Cette répartition est en complet décalage avec celle de la population bellevilloise : dès 1881 pour le XX^e arrondissement, 15 ans plus tard pour le XIX^e, la suprématie féminine l'emporte ; dans G. JACQUEMET, ouv. cité.
10. J'ai ainsi travaillé sur 46 dossiers, d'intérêt très inégal, des années 1860-61, 1870-72, 1895 et 1913.
11. J'ai consulté par sondage les calepins du cadastre de 1876, parfois de 1862, rarement de 1900 car moins utilisables, soit 559 cas.

12. J'ai essentiellement travaillé à partir des calepins du cadastre. Cependant, la faiblesse du corpus (148 débits répertoriés) ne permet pas d'étude diachronique. J'ai aussi utilisé les dossiers de faillite.
13. Annick PARDAILHE-GALABRUN, *La Naissance de l'intime : 3000 foyers parisiens, XVII^e-XVII^e siècles*, Presses universitaires de France, Travaux du Centre de recherches sur la civilisation de l'Europe moderne Histoires, Paris, 1988, 523 p.
14. Moyenne calculée à partir des 39 indications chiffrées des calepins.
15. Note adressée au ministre de l'Intérieur sur l'« utilité et les inconvénients du maintien du décret du 29 décembre 1851 sur les débits de boisson », datée du 22 juin 1876.
16. Entre parenthèses est précisé la part respective des principaux types d'affaires. J'ai travaillé sur 756 affaires tirées des registres de commissariats. Pour Belleville, données tirées de G. JACQUEMET, ouv. cité. *Voir tableau en annexes.*
17. Registre allant du 2 décembre 1913 au 17 janvier 1916.
18. Henri LEYRET raconte comment le comptoir fait inmanquablement penser au « mot aux syllabes magiques : la Caisse, – la Caisse, cause et pivot de la loi ! », c'est que « ni plus ni moins que le bourgeois, les ouvriers [...] conservent à la fortune son rayonnant pouvoir », ouv. cité.
19. Elle a lieu à trois moments privilégiés : entre 6h et 10h, entre 10h et 14h et entre 18h30 et 23h.
20. Henri LEYRET, ouv. cité.
21. Ces insultes sont à mettre en relation avec celles adressées à la police et qu'analyse W. Scott HAINE : « Work and the Café. Strategies of Sociability », dans *The World of the Paris Café. Sociability among the French Working Class, 1789-1914*, The John Hopkins University Press, 1996, 325 p.
22. François GASNAULT, *Guinguettes et lorettes, bals publics et danse sociale à Paris entre 1830 et 1870*, Paris, Aubier, Collection historique, 1986, 343 p.
23. Registre allant du 1^{er} novembre 1898 au 1^{er} avril 1900. Sur neuf instruments cités, l'accordéon revient le plus souvent, suivi par le violon, enfin par le tambour et le piano.
24. W. Scott HAINE, ouv. cité ; « The Social Construction of the Drinking Experience ».
25. Registre allant du 1^{er} septembre 1898 au 28 mars 1901.
26. A été consulté un volume des registres du tribunal de simple police pour 1861, 1872, 1875 et 1903, soit 216 affaires en tout.
27. Henri LEYRET, ouv. cité.
28. Henri LEYRET, *idem*.
29. W. Scott HAINE, ouv. cité.
30. Henri LEYRET, ouv. cité.

Pour citer cet article

Référence électronique

Fabien Théofilakis, « À l'ombre du comptoir : débitants et débits de boissons à Belleville (1860-1914) », *Revue d'histoire du XIXe siècle* [En ligne], 26-27 | 2003, mis en ligne le 19 février 2008. URL : <http://rh19.revues.org/index736.html>

À propos de l'auteur

Fabien Théofilakis

Agrégé d'histoire doctorant en histoire contemporaine

Droits d'auteur

Tous droits réservés

Résumé / Abstract

Les cabarets et débits de boisson sont constitutifs de l'identité de cet Est parisien, populaire et artisan, et de son évolution, comme le montre Belleville entre son annexion en 1860 et 1914. Les débits peuvent être considérés comme des espaces de consommation aux pratiques commerciales caractérisées par une pluriactivité originelle qui laisse progressivement place aux premières « entreprises » vers 1914. Mais ce sont aussi des espaces de sociabilité populaire comme le rappellent les surfaces modestes (4-5 pièces), la simplicité du mobilier, l'organisation de l'espace intérieur ou la présence exceptionnelle du billard. Et l'identité des débitants, leur origine (de plus en plus provinciale), leur âge (plus de 30 ans), leur sexe (en très grande majorité des hommes) et leur formation (pas de cursus déterminé), permet de souligner leur rôle central dans cette culture populaire, où ils assurent des fonctions à la fois économiques et sociales vis-à-vis de la population dans le débit et le quartier, mais aussi de « médiateur » par rapport à la police dont ils tirent reconnaissance et pouvoir.

Under the shadow of the bar: bar and public houses in Belleville, 1860-1914. Public houses and cabarets belong to the identity of the Eastern part of Paris – an area inhabited by workers and craftsmen – as well as to its evolution, as Belleville showed between its annexation in 1860 and 1914. Public houses can be considered as places to drink and eat whose commercial practices were characterized by an original bustling activity that progressively gave way to the first "corporations" circa 1914. But they are also places of popular sociability thanks to their small surfaces (4-5 rooms), the simplicity of their furniture, the organization of their inner space or the exceptional presence of a billiard table. The identity of their owners whose origins were increasingly provincial, who were generally over 30, masculine by a stark majority and who had not gone through any specific training –emphasizes these men's central role in this popular culture, where they carried out not only economic and social functions towards the people in public houses and the neighbourhood, but also played the part of mediators with the police from whom they received gratitude and power.

Licence portant sur le document : Tous droits réservés